

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 2 juin 2014 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 26 Mai 2014

Le Maire,

Jean RICHARD



Séance du 2 Juin 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Monique GUERRIER, excusée.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Etienne CURIEN ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.



OBJET : Réforme des rythmes scolaires

59bis/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

L'objet principal et unique de la séance est le projet concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Ce projet fait suite au conseil d'école qui s'est tenu le 23 mai et doit être déposé à l'Inspection Académique pour le 6 juin prochain.

Lors de ce conseil d'école, deux questions étaient soumises au vote.

La première concernant la validation du refus par la Commune des rythmes scolaires dont on avait parlé lors d'une séance précédente. On avait annulé rapidement notre projet pour essayer de rentrer, suite au changement de ministre, dans un schéma que l'on espérait plus intéressant.

La deuxième concernait l'approbation du choix du vendredi pour les nouvelles activités périscolaires « NAP » organisées par la Commune. Ces NAP passent à 3 h 00 par semaine sur une seule demi-journée.

Le premier vote n'a pas fait de discussion puisqu'il y a eu unanimité.

Le deuxième vote a été plus difficile car la proposition du vendredi n'a pas été acceptée par les parents d'élèves qui ont proposé le jeudi. Lors du vote, le vendredi a d'abord été retenu.

Certaines personnes autour de la table se posant des questions, elles ont demandé un deuxième vote. Madame LECOMTE, Présidente de la séance, a proposé un deuxième vote. Je n'étais pas d'accord pour un deuxième vote car quand on a voté, on ne vote pas une deuxième fois sur le même sujet.

Un deuxième vote a quand même eu lieu et il s'est trouvé que par 9 voix contre 8 et 4 abstentions, le vendredi a été abandonné au profit du jeudi.

Dans la discussion, il est évident qu'on a eu des paroles malheureuses. J'ai sans doute dit, à un moment donné, que je n'étais pas sûr de pouvoir organiser des activités aussi intéressantes le jeudi que le vendredi. Je pense notamment à l'école de musique, la bibliothèque, les animateurs n'étant pas présents.

J'ai été taxé d'une personne qui ne respectait pas la démocratie, qui fait des menaces. Ce sont des mots qui me restent à l'oreille. Il est d'ailleurs relaté dans le compte rendu du conseil d'école « diverses contestations argumentées s'élèvent quant à la façon dont s'est déroulé le vote et la réunion dans son ensemble, un conflit entre certains parents et Monsieur le Maire s'instaure ».

Conflit très personnalisé apparemment où j'ai été vraiment montré du doigt. Sans doute que j'ai peut être perdu mon sang froid. C'est une réunion dont je suis sorti un petit peu meurtri pour dire ce qu'il en est.

Après tous ces échanges, le conseil d'école a tout de même approuvé, par 9 voix contre 8, le principe du vendredi pour l'aménagement des nouvelles activités périscolaires.

Toutefois, j'ai bien retenu que j'avais une attitude anti démocratique, ce sont deux mots qui m'ont blessé. J'ai un peu de mal à l'accepter, c'est la raison pour laquelle je voulais vous en faire part. Je n'ai pas l'habitude de cacher les choses et que ce soit dit publiquement, ça ne me gêne pas.

A la demande de Monsieur le Maire, une interruption de séance est décidée afin de permettre aux parents d'élèves présents dans la salle de s'exprimer si ils le souhaitent.

A la reprise de la séance, Monsieur le Maire déclare :

Je me suis senti mal remercié d'avoir changé le système que nous avons mis en place mais avec 3 heures continues. On pourra ainsi mettre en place des activités plus intéressantes.

Maintenant, il nous reste avant de confirmer ce projet à l'Education Nationale, d'en débattre et de passer au vote.

Je vous laisse la parole à la place d'un simple courrier que j'aurais pu adresser, j'ai tenu qu'il y ait un débat sur cette affaire.

Madame Anne GIRARDIN :

Connait-on déjà les activités envisagées ?

Monsieur le Maire :

Pour l'instant il s'agit de titres d'activités. J'y réfléchis, j'en ai noté quelques unes : théâtre, sport, musique, bibliothèque, lecture, jeux de société, jeux éducatifs, piscine, gym. J'ai pensé également à des choses plus thématiques par exemple autour de l'eau. J'ai remarqué à Epinal des petites palissades que les enfants peuvent faire avec des petits clous.

On va interroger les parents pour voir combien d'enfants nous aurons à accueillir.

Monsieur Alexandre JACQUIN :

Est-ce que la Commune est obligée de chercher de l'occupation pour ces 3 heures ? Les enfants pourraient être remis aux parents à 15 h 30 ?

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas d'obligation. Si les parents veulent reprendre leurs enfants à la fin des cours ils en ont le droit. La Commune n'a pas non plus obligation d'organiser des activités. Elle pourrait ne rien faire ou seulement de la garderie.

Monsieur François ROUSSE :

On peut s'en orgueuiller de mettre en place ces activités car dans les Vosges, à l'heure actuelle, deux communes sur cinq n'organisent pas d'activités et remettent les enfants aux parents à la fin des cours.

Monsieur Alexandre JACQUIN :

Je pense que la responsabilité du Conseil Municipal c'est de prendre la décision d'engager ou non l'argent de la Commune mais c'est aussi de choisir comment on va le dépenser. Je pense que les parents d'élèves doivent avoir un peu de souplesse. Ca me

blesse de voir qu'on va engager des frais et que derrière l'on a quand même des gens mécontents. Ca me dérange.

Après une nouvelle suspension de séance pour entendre les parents d'élèves, Monsieur le Maire rappelle que rester à la semaine de 4 jours était interdit et que si des communes l'ont obtenu, il demande qu'on lui en donne la liste.

Monsieur le Maire déclare que la Commune n'a aucune marge de manœuvre et qu'elle se doit d'appliquer la loi ainsi que la réglementation.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier par lequel le Directeur Académique lui signifie qu'il informe le Préfet du refus de la Commune de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires.

Monsieur Lucien ROMARY :

Avons-nous déjà recruté les personnes qui assureront ces activités.

Monsieur le Maire :

Nous disposons déjà des agents titulaires du « BAFA », il reste à trouver les animateurs.

D'abord il faut décider des animations à mettre en place et ensuite recruter le personnel nécessaire.

Monsieur François ROUSSE :

Le bilan sera fait à la fin de la première année. Cette réforme, les parents d'élèves l'ont rappelée, a été imposée par l'Etat. On est (élus, parents d'élèves, enseignants) tous à la même enseigne, il faut que l'on avance. Tout porte à croire que regrouper les activités sur une même demi-journée est plus positif.

Monsieur le Maire :

En sachant qu'il n'y a rien de figé, que si le choix du vendredi s'avère catastrophique, à la fin de la première année, nous pourrions modifier notre décision.

Madame Karine NURDIN :

Les parents devront-ils s'engager pour l'année.

Monsieur le Maire :

Nous allons prendre les inscriptions par module de 7 semaines entre chaque vacances.

On a un sujet qui n'est pas encore réglé, c'est la gratuité ou non du système. Les parents ne semblent pas opposés à une petite participation. Ce sera une deuxième phase. Nous aurons à nous prononcer en fonction des règles imposées par la CAF.

Madame Anne GIRARDIN :

Jules FERRY doit se retourner dans sa tombe.

Après ce large débat, sur la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve le projet d'expérimentation d'organisation des temps scolaires suivants :

Horaires scolaires

Lundi	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	8 h 30 à 11 h 30
Jeudi	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à 11 h 30

La Commune mettra en place :

Lundi, mardi et jeudi :

Entre 11 h 30 et 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30 maximum, garderie dans l'attente des cars ou de l'arrivée des parents.

Mercredi :

A partir de 11 h 30 jusqu'à 12 h 15, garderie dans l'attente des cars et de l'arrivée des parents.

Vendredi :

Entre 11 h 30 et 13 h 30 : garderie et cantine

A partir de 13 h 30 et jusqu'à 16 h 30 : temps d'activités périscolaires pour les enfants dont les parents le souhaiteront.

A partir de 16 h 30 et jusqu'à 18 h 30, garderie dans l'attente des cars et de l'arrivée des parents.



Personnel contractuel

4.2

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe contractuel

59ter/2014

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée par la loi du 12 mars 2012, notamment l'article 3-2,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant que la procédure de recrutement sur le poste d'agent d'exploitation de la station d'épuration s'est avérée infructueuse suite à la publicité faite par le Centre de Gestion concernant la vacance de ce poste,

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité du service,

A l'unanimité,

➤ Décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet, échelle 3, 1^o échelon, qui sera occupé par un agent non titulaire pour faire face temporairement à la vacance de l'emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Cathy LECLERC,

Frédéric MATHIOT,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

excusée

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Anne GIRARDIN,

Alain CANTOT,

Karine NURDIN,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 10 juin 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD